

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 AVRIL 2023**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité d'East Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 3 avril 2023, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

	Linda McDuff	siège 1
	Bernard Roy	siège 2
	Thierry Beloin	siège 3
	Richard Dubé	siège 5
	André Nadeau	siège 6
Absente	Maryse Dubé	siège 4

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 07 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 23-04-39**

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 23 « Varia » ouvert.

- 1. Ouverture de la séance par le Maire;**
- 2. Acceptation de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal 6 mars 2023;**
- 4. Période de questions réservée au public;**
- 5. Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau;**
- 6. Rapport financier déposé par le vérificateur;**
- 7. Évaluation préliminaire du Chemin Beloin et tablier du pont;**
- 8. Panneaux électriques presbytère et église;**
- 9. Programmation no.6 TECQ 2019;**
- 10. Demande d'appui pour Forêt Hereford-tour au sommet;**
- 11. Défibrillateur;**
- 12. Renouvellement adhésion CSLE 2023-2024;**
- 13. Formation sur le rôle et responsabilité des élus (es);**
- 14. Fête des voisins 2023;**
- 15. Reconnaissance des finissants;**
- 16. Fauchage des abords de rue;**

17. Dépôt du rapport annuel 2022 de la MRC de Coaticook;
18. Dépôt du rapport annuel 2022 de la bibliothèque municipale;
19. Dépôt du rapport annuel 2021-22 du CSSHC
20. Paiement des comptes :
  - 20.1 Comptes payés ;
  - 20.2 Comptes à payer ;
21. Bordereau de correspondance;
22. Rapports :
  - 22.1 Maire;
  - 22.2 Conseillers;
  - 22.3 Directrice générale;
23. Varia ;
24. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2023**

#### **Résolution 23-04-40**

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,  
appuyé par le conseiller André Nadeau,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Sont présents : Monsieur Normand Roy

Monsieur Roy tient à remercier la municipalité pour son esprit communautaire lors du décès de sa femme. Il raconte un bout d'histoire sur l'Église d'East Hereford et mentionne que la possibilité de pouvoir faire des cérémonies dans notre église est primordiale et nécessaire. Il demande à la municipalité d'encourager les citoyens et citoyennes du village à faire la demande pour utiliser l'Église lors d'événements qui nécessite une cérémonie.

Il question les élus sur les étapes de la rénovation de l'Église et propose des suggestions.

### 5. **DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU**

Madame Marie-Ève Breton dépose à la séance le rapport annuel de la qualité de l'eau potable d'East Hereford 2022.

Le rapport sera accessible sur la page internet de la Municipalité.

### 6. **RAPPORT FINANCIER DÉPOSÉ PAR LE VÉRIFICATEUR**

Madame Marie-Ève Breton dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2022.

### 7. **ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DU CHEMIN BELOIN ET TABLIER DU PONT**

**ATTENDU QUE** Frederic Blais des Services EXP a été mandaté comme chargé de projet dans la réhabilitation d'une partie du chemin Beloin ainsi que de son pont;

**ATTENDU QUE** monsieur Blais a fait parvenir à la municipalité une évaluation préliminaire;

**ATTENDU QU'** il y aura un appel d'offre sur invitation pour le projet;

**ATTENDU QUE** les appels d'offre seront ouverts le 20 avril prochain à 11 h directement au bureau municipal;

**Résolution 23-04-41**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,  
appuyé par le conseiller Thierry Beloin,

**D'**accepter l'évaluation préliminaire du chemin Beloin et le tablier du pont.

**D'**accepter le début de l'appel d'offre sur invitation.

**Que** les soumissions seront ouvertes le 20 avril prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8. PANNEAUX ÉLECTRIQUES PRESBYTÈRE ET ÉGLISE**

**ATTENDU QUE** les assurances de la FQM ont inspecté les bâtiments municipaux

**ATTENDU QUE** selon le rapport déposé à la municipale, deux boîtes électriques ne sont plus conformes, soit celle du presbytère et celle de l'Église;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit les rendre conformes pour assurer l'assurabilité des bâtiments;

**Résolution 23-04-42**

Il est proposé par le conseiller,  
appuyé par le conseiller,

**D'**accepter la soumission de J.M Martineau au montant de 1 581 \$ taxes non incluses pour le panneau de l'Église et de 1 471 \$ taxes non incluses pour le panneau du presbytère.

**De** fournir la certification de conformité aux assurances après les travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9. PROGRAMMATION NO.6 TECQ 2019**

**ATTENDU QUE** La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Résolution 23-04-43**

Il est proposé par le conseiller André Nadeau,  
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes

ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 10. DEMANDE D'APPUI POUR FORÊT HEREFORD – TOUR AU SOMMET

**ATTENDU QUE** Forêt Hereford désire construire une tour expérientielle au sommet du Mont Hereford en acier Corten afin d'offrir un complément d'expérience visuelle pour les visiteurs qui accèdent au sommet qu'ils soient à vélo, en randonnée pédestre ou en voiture. Cette tour permettra de redonner les points de vue uniques qui sont en train de disparaître;

**ATTENDU QUE** l'objectif principal poursuivi par ce projet est de compléter l'offre actuelle des sentiers et de leurs différents points de vue en offrant une vision à 360 degrés, particulièrement dans la direction sud qui ne se retrouvent pas sur les différents sentiers et d'assurer la survie de ce produit touristique d'envergure régionale;

**ATTENDU QUE** les prévisions budgétaires du projet sont appuyées par une évaluation budgétaire réalisée par la firme d'ingénieurs Côté Jean et associés au coût de 315 000\$;

**ATTENDU QUE** la tour est un équipement souhaité par la population locale, une campagne de financement sera mise en place afin de compléter le financement;

#### Résolution 23-04-44

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,  
appuyé par le conseiller André Nadeau,

D'appuyer Forêt Hereford dans la démarche du projet d'une tour expérientielle au sommet du Mont Hereford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 11. DÉFIBRILLATEUR

**ATTENDU QUE** la municipalité désire faire l'achat d'un deuxième défibrillateur;

**ATTENDU QUE** celui-ci sera accessible au bureau municipal;

**ATTENDU QU'** une soumission a été demandé lors de la formation de secourisme de la directrice générale;

**ATTENDU QU'** une demande de subvention a été reçue au montant de 1 000 \$ de la Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;

**Résolution 23-04-45**

Il est proposé par la conseillère Linda Mc Duff,  
appuyé par le conseiller Thierry Beloin,

**D'**accepter la soumission de FUV (Formation Urgence Vie) au montant de 1731.62 \$ taxes non incluses pour un défibrillateur et son boîtier mural avec alarme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**12. RENOUVELLEMENT ADHÉSION CSLE 2023-2024**

**ATTENDU QUE** le renouvellement de l'adhésion au Conseil sport loisir de l'Estrie est dû pour 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité veut renouveler l'entente;

**Résolution 23-04-46**

Il est proposé par la conseillère Linda Mc Duff,  
appuyé par le conseiller Thierry Beloin,

**DE** renouveler l'adhésion au conseil sport loisir de l'Estrie au montant de 70 \$.

**QUE** Thierry Beloin et Richard Dubé soient les représentants de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13. FORMATION SUR LE RÔLE ET RESPONSABILITÉ DES ÉLUS (ES)**

**ATTENDU QUE** les élus ont la possibilité de suivre une formation sur leurs rôle et responsabilités;

**ATTENDU QUE** la formation sera donnée par Me Marie-Claude Veilleux, avocate chez Cain Lamarre;

**Résolution 23-04-47**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,  
appuyé par le conseiller Thierry Beloin,

**D'**accepter le montant de 250 \$ plus les frais de déplacement pour la formation du rôle et responsabilités des élus.

**Que** la formation sera donnée le 24 avril prochain à 18 h 30 au bureau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14. FÊTE DES VOISINS 2023**

Une réunion se tiendra d'ici à la fin avril pour statuer et planifier le déroulement de l'événement.

**15. RECONNAISSANCE DES FINISSANTS**

Remis à une séance ultérieure

**16. FAUCHAGE DES ABORS DE RUE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé des soumissions pour le fauchage des rues;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu deux soumissions;

**Résolution 23-04-48**

Il est proposé par le conseiller André Nadeau,  
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'accepter la soumission de T.S.U inc au montant de 165 \$ l'heure pour le fauchage des rues 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**17. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA MRC DE COATICOOK**

Madame Marie-Ève Breton dépose le rapport annuel 2022 de la MRC de Coaticook.

**18. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Madame Marie-Ève Breton dépose le rapport annuel 2022 de la bibliothèque municipale.

**19. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2021-2022 DU CSSHC**

Madame Marie-Ève Breton dépose le rapport annuel 2021-2022 du CSSHC

**20. PAIEMENT DES COMPTES**

**20.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 24 334.52 \$ payé du 3 mars au 30 mars 2023.

**Résolution 23-04-49**

Il est proposé par la conseillère,  
appuyé par la conseillère,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 24 334.52 \$ payé du 3 mars au 30 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**20.2 Compte à payer**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 49 518.14 \$ en date du 30 mars 2023.

**Résolution 23-04-50**

Il est proposé par le conseiller,  
appuyé par le conseiller,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 49 518.14 \$ en date du 30 mars 2023.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 21. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

### 22. **RAPPORTS :**

#### **22.1 Maire**

Monsieur Benoit Lavoie mentionne qu'il assistera prochainement à trois (3) rencontres pour discuter de l'Entente des Loisirs. Il discute de la problématique du déneigement dans le rang 9 cet hiver. Une résolution a été envoyée au MTQ et des suivis téléphoniques également ont été effectués. Plusieurs citoyens et citoyennes ont fait des plaintes sur l'entretien des routes qui appartiennent au MTQ.

#### **22.2 Conseillers (ères)**

Monsieur Bernard Roy mentionne que 8 enfants d'East Hereford célébreront leur 1<sup>ière</sup> communion prochainement. La réponse a une fois de plus été positive. Le 10 septembre 2023, le méchoui annuel sera de retour au village. Monsieur Roy tient à remercier Réal Beloin pour son apport et son soutien lors du décès de Doris Brodeur.

Monsieur Thierry Beloin a assisté au C.A de Circuits Frontière. L'organisme tiendra son habituelle journée d'ouverture le 20 mai prochain, ici, au village. Ils attendent environ 50 personnes.

Monsieur André Nadeau a assisté à l'AGA de Circuits Frontière et il fera d'ici la fin avril, une tournée des chemins avec notre employé de voirie et monsieur le maire.

#### **22.3 Directrice générale**

La première rencontre pour la mise en commun aura finalement lieu en avril. Un citoyen a demandé des renseignements sur la possibilité d'acquérir un terrain appartenant à la municipalité.

### 23. **VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

### 24. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 21 h 43.

Benoit Lavoie, maire

Marie-Ève Breton,  
directrice générale et  
greffière-trésorière